

Numéro	DL230907-VT01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Aliénations	
Objet	Cession au profit de Kaufman et Broad Promotion 6 de la parcelle cadastrée en section 30 N° 770, rue de l'industrie à Illkirch-Graffenstaden	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 21 septembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGEHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGEHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	15 septembre 2023
Date de publication délibération :	29 septembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230921-DL230907-VT01-DE Date de réception préfecture : 29/09/2023

Numéro	DL230907-VT01	1/2
Matière	3.6.Domaine - Patrimoine - Aliénations	

III. PATRIMOINE COMMUNAL

3. CESSION AU PROFIT DE KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6 DE LA PARCELLE CADASTRÉE EN SECTION 30 N° 770, RUE DE L'INDUSTRIE À ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

La société KAUFMAN ET BROAD a engagé un projet de construction d'une résidence hôtelière de 193 chambres rue de l'Industrie, lequel a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 24/02/2023.

Ce projet s'inscrit dans les réflexions menées par la commune pour redynamiser la rue de l'Industrie, qui se traduiront notamment par la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle dans la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La commune est propriétaire de deux reliquats le long du canal du Rhône au Rhin dans ce secteur (parcelles section 30 N° 769 et N° 770) et souhaite profiter de ce projet immobilier privé pour céder la parcelle N° 770 à l'opérateur.

En date du 25 mars 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la cession de la parcelle cadastrée, rue de l'Industrie à Illkirch-Graffenstaden, en section 30 N° 770, d'une contenance approximative de 6 ares et 49 centiares, au profit de la société KAUFMAN ET BROAD, et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire en vue de procéder à ladite cession, notamment à conclure l'acte de vente.

Or la SCP GARNIER, STEMMELIN, RIEGEL Notaires Associés, notaire en charge de la vente, a indiqué à la commune que la société qui fera l'acquisition de la parcelle sera finalement la société KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6, fait nouveau intervenu depuis la délibération du 25 mars 2023.

En conséquence, en vue d'assurer une plus grande sécurité juridique lors de la vente à intervenir, il est proposé d'abroger la délibération du 25 mars 2023 portant sur ce sujet, et de délibérer à nouveau sur ce point.

Il est donc proposé au conseil municipal de céder le reliquat, désigné ci-dessous, au profit de la société KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6, dont le siège se situe 17 quai du président Paul DOUMER, 92400 COURBEVOIE.

La parcelle dont il s'agit est cadastrée, à Illkirch-Graffenstaden, en section 30 N° 770, d'une contenance approximative de 6 ares et 49 centiares, rue de l'Industrie, en nature de terre.

Cette parcelle est aujourd'hui grevée par un emplacement réservé communal pour « la création d'un mail planté » qui, compte tenu des projets de pistes cyclables annoncés par l'Eurométropole de Strasbourg, n'est toutefois plus d'actualité et qui devrait être supprimé ou modifié à l'occasion d'une future modification du PLUi. La parcelle est également grevée par une servitude « alignement d'arbres à créer ». Il est précisé que ces servitudes rendent aujourd'hui la parcelle inconstructible, le projet de résidence hôtelière se déployant sur la parcelle adjacente.

Numéro	DL230907-VT01	2/2
Matière	3.6.Domaine - Patrimoine - Aliénations	

La valeur vénale de ce bien a été estimée par la Division du Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques à 56 500 € HT, soit environ 8 700 € HT l'are, prix de vente proposé et accepté par le potentiel acquéreur.

Il est précisé, conformément à l'article 1593 du code civil, que l'acquéreur supportera les émoluments du notaire, autrement dit les frais d'établissement de l'acte de vente ainsi que, bien entendu, les impôts, taxes et droits d'enregistrement pouvant être dus par lui, en qualité d'acquéreur.

Vu le plan de localisation,

Vu l'avis de la Division du Domaine n° 2023-67218-13086 du 21/02/2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2023,

Vu la modification de nom rendue nécessaire, sur demande de la SCP GARNIER, STEMMELIN, RIEGEL Notaires Associés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'abroger la délibération du 25 mars 2023 ;**
- **d'approuver la cession de la parcelle cadastrée, rue de l'Industrie à Illkirch-Graffenstaden, en section 30 N° 770, d'une contenance approximative de 6 ares et 49 centiares, au profit de la société KAUFMAN ET BROAD PROMOTION 6, ou toute autre personne morale à substituer, aux conditions ci-avant exposées et notamment au prix de 56 500 € HT (cinquante-six mille quatre cent euros hors taxes) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire en vue de procéder à ladite cession, notamment à conclure l'acte de vente.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à la majorité la présente délibération.**

Pour : 28

Contre : 7

FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice, GENDRAULT Pascale

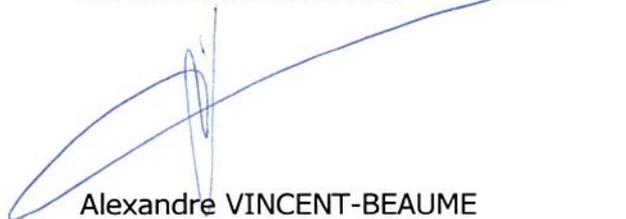
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME